

DU SAMEDI 26 JUILLET AU VENDREDI 1ER AOÛT 2025

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS
Date d'effet : 26/07/2025
CéB / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2025/1369

Travaux de terrassement pour pose de canalisation - Interdiction temporaire circulation
Boulevard de la Reine et restriction temporaire de la circulation avenue des Etats-Unis - Prolongation de
l'arrêté n° A2025-1161 du 25 juin 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération n° D 2020.05.18 du 27 mai 2020 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L.2122-22 du code susvisé,
Vu l'arrêté n° A 2023/234 du 3 février 2023 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – mandature 2020-2026 »,
Vu le code de la route,
Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,
Vu l'arrêté n° A2025/1161 du 25 juin 2025 portant « Travaux de terrassement pour pose de canalisation – Interdiction temporaire de circulation Boulevard de la Reine et restriction temporaire de la circulation avenue des Etats-Unis »,

Considérant la nouvelle demande formulée par **les entreprises SOGEA** – 11, rue du Buisson aux Fraises 91300 Massy, **ATP** – 3, rue Galvani 91300 Massy et **EUROVIA** – Rue Louis Lormand 78320 La Verrière cedex en vue d'effectuer des travaux de terrassement pour pose de canalisation,

Considérant qu'il convient de prolonger les mesures restrictives en matière de circulation afin de permettre la réalisation de ces travaux,

ARRÊTE

Article 1: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite, sauf riverains**, jusqu'au vendredi 1er août 2025 :

Boulevard de la reine, chaussée axiale du carrefour avec la rue de Provence au carrefour avec l'avenue des Etats-Unis et le boulevard de la République et dans ce sens.

Déviation par la rue de Provence mise en place par l'entreprise responsable des travaux

Article 2: **Le tourne à droite est interdit**, jusqu'au vendredi 1er août 2025 :

Avenue des Etats-Unis, chaussée latérale nord au débouché sur le boulevard de la Reine, chaussée axiale vers l'avenue des Etats-Unis et le boulevard de la République et dans ce sens.

Article 3: **La circulation** des véhicules de toute nature **est interdite**, jusqu'au vendredi 1er août 2025 :

Boulevard de la Reine, chaussée axiale, à hauteur du retour du n° 25, avenue des Etats-Unis vers le carrefour avec l'avenue des Etats-Unis, chaussée axiale et le boulevard de la République et dans ce sens.

Article 4: **L'accès au boulevard de la Reine depuis le carrefour avec l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale et le boulevard de la République est interdit, jusqu'au vendredi 1er août 2025 :**

Déviations par l'avenue des Etats-Unis chaussée axiale, l'avenue de Saint-Cloud, chaussée axiale et la rue de Provence.

Article 5: Les autres dispositions de l'arrêté n° A2025-1161 du 25 juin 2025 demeurent inchangées.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7: M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 21 juillet 2025